



Rapport du Sénat

Volume 1, Numéro 4 Automne 2001

Points saillants des activités du Sénat

Les événements tragiques survenus aux États-Unis le 11 septembre dernier ont eu des répercussions considérables sur notre programme de travail durant la dernière partie de la session. Pour ceux d'entre nous qui prenons part au processus législatif, l'étude de deux projets de loi en particulier, le C-11 et le C-36, est devenue extrêmement urgente.

Le projet de loi C-11, *Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger*, était déjà au feuillet lorsque la séance d'automne a débuté. Le projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme*, entend répondre à des impératifs résultant des attentats du 11 septembre. Les deux font partie des 18 projets de loi qui ont reçu la sanction royale cet automne.

Les salles de comité sur la colline du Parlement et ailleurs au Canada n'ont pas désempilé, occupées ont-elles été par des débats concernant les intérêts de la nation. Les statistiques de cette année montrent bien d'ailleurs tout le travail accompli par les comités.

Nombre de séances tenues :	499
Nombre d'heures passées en comité :	982.6
Nombre d'heures passées en missions d'étude :	171.5
Nombre de témoins entendus :	1,681
Nombre de rapports publiés :	140

Dans ce numéro

Forum des sénateurs.....	2
Programme législatif.....	2
Les activités des comités.....	4
Sanction royale.....	8
Activité interparlementaire	11
Autres activités.....	12
Jalons.....	13



Ces chiffres laissent prévoir que le volume de travail en 2001-2002 dépassera de beaucoup la moyenne précédente sur cinq ans. Nous prévoyons cette année que les comités auront :

- Tenu 39 % plus de séances;
- Publié 26 % plus de rapports;
- Passé 49 % plus d'heures en comité;
- Entendu 53 % plus de témoins.

Et que nous réserve la prochaine session? Lorsque le Sénat reprendra ses travaux le 5 février 2002, les sénateurs continueront d'étudier les quelque 29 projets de loi du Sénat et de la Chambre des communes qui ont été déposés. Il y aura aussi bien sûr les nouveaux projets de loi d'intérêt public ou privé présentés au Sénat et tous les projets de loi de la Chambre des communes qui doivent être étudiés et approuvés par le Sénat.

Le Sénat vous remercie de l'intérêt que vous avez porté au travail de l'institution et de ses législateurs tout au long de l'année. Nous vous offrons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité en 2002!

Forum des sénateurs

Lorna Milne, sénatrice

Le Sénat doit examiner toutes les mesures législatives qui sont présentées au Parlement. Pour pouvoir obtenir la sanction royale, les projets de loi doivent être approuvés à la fois par le Sénat et la Chambre des communes. Peu de gens connaissent le rôle important que les sénateurs jouent à cet égard.



Tout projet de loi d'initiative gouvernementale qui est présenté à la Chambre des communes fait l'objet d'une motion et d'un débat, et un ministre doit lui faire franchir les différentes étapes du processus législatif. Au Sénat, ce sont des sénateurs qui parrainent tous les projets de loi et leur font franchir ces différentes étapes. Cela offre parfois d'excellentes possibilités d'influer sur des mesures législatives importantes.

Il y a quelques années, on m'avait chargée de parrainer, au Sénat, la nouvelle *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Lors des audiences du comité sur la question, nous avons entendu des témoins nous demandant d'autoriser, au Canada, la culture industrielle du chanvre non narcotique. J'ai réussi à convaincre le comité, le ministère et le ministre de la Santé d'ajouter un amendement légalisant la culture du chanvre au Canada pour la première fois depuis que le chanvre avait été déclaré illégal, en 1939.

Les sénateurs peuvent également influencer sur les lois au moyen de projets de loi d'intérêt public. Récemment, le projet de loi du sénateur Jerry Grafstein créant le poste de poète officiel du Parlement a été adopté. Durant la dernière législature, le sénateur Donald Oliver a présenté un projet de loi visant à augmenter les peines pour harcèlement criminel. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton*, mais bon nombre de ses dispositions figurent dans le projet de loi d'ensemble (C-15A) qui est actuellement soumis au Sénat. Je travaille en ce moment à un projet de loi qui permettra aux gens d'avoir accès en temps utile aux données des recensements faits au Canada.

Les sénateurs peuvent contribuer de diverses manières à la gestion des affaires publiques au Canada et à l'avenir du pays. Qu'elles soient individuelles ou collectives, nos contributions au processus législatif sont toujours très valables.

Programme législatif, 2001

La première activité du Sénat, à la reprise des travaux de la 1^{re} session de la 37^e législature le 18 septembre 2001, a été de rendre hommage aux personnes ayant perdu la vie dans les attentats terroristes survenus aux États Unis la semaine précédente.

Le leader du gouvernement au Sénat, la sénatrice Sharon Carstairs, appuyée par le leader de l'opposition, le sénateur John Lynch-Staunton, a présenté la motion suivante :

Que le Sénat exprime son émoi et sa consternation face aux attaques insensées et odieuses dont les États-Unis ont été la cible le 11 septembre 2001;

Qu'il offre ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple américain tout entier;

Qu'il réitère sa détermination à défendre la liberté et la démocratie, à traduire en justice ceux dont les actions témoignent de leur mépris pour ces valeurs fondamentales, ainsi qu'à défendre le monde civilisé contre toute nouvelle attaque terroriste.

Les sénateurs ont adopté la motion et observé une minute de silence.

Cet événement a marqué le début de ce qui allait être une session très chargée, au cours de laquelle les délibérations allaient être intenses et les projets de loi nombreux. Bon nombre de projets de loi parfois très médiatisés ont été examinés durant la session d'automne du Sénat. Outre les projets de loi qui ont reçu la sanction royale et qui sont énumérés dans les pages suivantes du *Rapport du Sénat*, des projets de loi émanant tant du Sénat que de la Chambre des communes ont franchi diverses étapes du processus législatif. Ces projets de loi sont les suivants :

Projets de loi d'initiative gouvernementale présentés au Sénat

S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi

Le rapport du Sénat est une publication du Sénat du Canada.

Comité éditorial : Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration – l'hon. Richard H. Kroft (président) et l'hon. Norman K. Atkins (co-président)

Rédactrice en chef : Diane Boucher

Collaborateurs à la rédaction : la sénatrice Lorna Milne, Jasmine J. Panthaky, David Newman

Réviseurs : Jasmine J. Panthaky, Rachel LeBel

Mise en page : Olivier Carré-Delisle

Photos : Andy Shott, Colette O'Brien, Olivier Carré-Delisle, Matthieu Boulianne

Courriel : sencom@sen.parl.gc.ca

Adresse Internet : www.senate-senat.ca/rapportdusénat.asp

Adresse : Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa (ON) K1A 0A4

adoptés par les chambres du Parlement
Renvoyé au Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire

S-6, Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs (sénateur Noel Kinsella)
A fait l'objet d'un rapport du Comité des finances nationales, avec cinq amendements, le 28 mars. À la troisième lecture, le 23 octobre, a été renvoyé au Comité.

S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (sénatrice Sheila Finestone, C.P.)
A été adopté par le Sénat et renvoyé à la Chambre des communes pour étude et approbation.

S-8, Loi visant à préserver les principes qui définissent le rôle du Sénat tel qu'il a été établi par la Constitution du Canada (sénateur Serge Joyal, C.P.)
Renvoyé au Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

S-9, Loi visant à préciser le sens de « mariage » (sénatrice Anne Cools)
Présenté et lu pour la première fois.

S-12, Loi modifiant la Loi sur la statistique et la Loi sur les Archives nationales du Canada (documents de recensement) (sénatrice Lorna Milne)
A fait l'objet d'un rapport du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 14 décembre.

S-13, Loi relative aux modalités d'octroi par le gouverneur général, au nom de Sa Majesté, de la sanction royale aux projets de loi adoptés par les chambres du Parlement (sénateur John Lynch-Staunton)
Projet de loi retiré le 2 octobre.

S-14, Loi instituant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier (sénateur John Lynch-Staunton)
A été adopté au Sénat et soumis à la Chambre des communes pour étude et approbation.

S-18, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (sénateur Jerahmiel Grafstein)
A fait l'objet d'un rapport du Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles le 27 novembre.

S-19, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (sénateur Michael Kirby)
Renvoyé au Comité des transports et des communications.

S-20, Loi visant à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à certains postes de haut niveau de l'autorité publique (sénateur Terry Stratton)
Présenté et lu pour la première fois.

S-21, Loi visant à garantir le droit des individus au respect de leur vie privée (sénatrice Sheila Finestone, C.P.)
A fait l'objet d'un rapport du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 14 décembre.

S-22, Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne comme le cheval national du Canada (sénateur Lowell Murray, C.P.)
À l'étape de la troisième lecture.

S-26, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (sénatrice Mira Spivak)
Renvoyé au Comité des transports et des communications.

S-29, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (révision de décisions) (sénateur Jean-Robert Gauthier)
Renvoyé au Comité des transports et des communications.

S-30, Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes (corporations simples) (sénateur Norman Atkins)
Renvoyé au Comité des banques et du commerce.

S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) (sénateur Jean-Robert Gauthier)
Renvoyé au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

S-35, Loi visant à honorer Louis Riel et le peuple métis (sénatrice Thelma Chalifoux)
Présenté et lu pour la première fois.

S-36, Loi concernant la citoyenneté canadienne (sénateur Noel Kinsella)
Présenté et lu pour la première fois.

S-37, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes (sénateur Gerald J. Comeau)
Présenté et lu pour la première fois.

Projets de loi d'initiative gouvernementale présentés à la Chambre des communes

C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence
A fait l'objet d'un rapport du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles le 8 novembre. Ce rapport a été rejeté le 10 décembre. A été lu pour la troisième fois, avec un amendement, et soumis à la Chambre des communes pour qu'elle approuve l'amendement en question.

C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada
Présenté et lu pour la première fois.

C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois
Renvoyé au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence
Présenté et lu pour la première fois.

C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence
Renvoyé au Comité de l'énergie, de

l'environnement et des ressources naturelles.

C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales
Renvoyé au Comité des affaires étrangères.

C-37, Loi facilitant la mise en oeuvre des dispositions des règlements de revendications des premières nations en Alberta et en Saskatchewan qui ont trait à la création de réserves ou à l'adjonction de terres à des réserves existantes, et apportant des modifications corrélatives à la Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba et à la Loi sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan
Renvoyé au Comité des peuples autochtones.

C-39, Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois
Renvoyé au Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

C-41, Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne
Renvoyé au Comité des banques et du commerce.

Motions adoptées

Le 20 novembre, le Sénat a adopté une modification de la Constitution du Canada visant à remplacer les mots « province de Terre Neuve » par « province de Terre Neuve et Labrador ». La Gouverneure générale a signé une proclamation à cette fin le 6 décembre lors d'une cérémonie à Rideau Hall.

La sénatrice Vivienne Poy a présenté une motion demandant que le mois de mai soit désigné Mois du patrimoine asiatique, « étant donné l'importante contribution des Canadiens d'origine asiatique à la fondation, à la croissance et au développement du Canada, la diversité de la communauté asiatique et la valeur de celle-ci pour le Canada ».

Le Sénat a adopté cette motion à l'unanimité le 6 décembre.

Le 17 décembre, la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool s'est réjouie de l'adoption de sa proposition demandant que le gouvernement du Canada reconnaisse la date du 15 août comme la Fête nationale des Acadiens et des Acadiennes. Parlant de sa motion, la sénatrice a dit *qu'elle était très fière du peuple acadien, de ses nombreuses réalisations et de sa contribution au tissu social, économique et culturel de la société canadienne.*

Les activités des comités

La session d'automne du Parlement a été particulièrement chargée pour les comités du Sénat, du point de vue tant de la quantité que de l'importance du travail à accomplir. En effet, les événements tragiques survenus aux États-Unis le 11 septembre dernier ont considérablement influé sur les mesures législatives qui ont été examinées cet automne, par conséquent, sur les activités des comités.

Le Sénat, qui avait déjà un programme bien rempli, a dû examiner le projet de loi **C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme**, dont il a été saisi le 1^{er} novembre 2001.

Le Sénat a jugé le projet de loi **C-36** si important qu'il a établi **un comité spécial** pour en examiner la teneur. Ce comité, présidé par la sénatrice Joyce Fairbairn et coprésidé par le sénateur James F. Kelleher, C.P., devait faire une étude préalable du projet de loi, connu comme le projet de loi contre le terrorisme, avant qu'il soit adopté à la Chambre des communes et transmis au Sénat. Il avait pour mandat d'examiner la protection des droits de la personne et des libertés civiles dans

l'application de la loi. Ce comité a entendu environ 40 témoins et formulé 22 recommandations dans le rapport qu'il a présenté à l'issue de cette étude.

Il a été tenu compte de certaines des propositions que le Sénat avait faites dans les amendements apportés par la Chambre des communes. Le comité spécial a tenu d'autres audiences après la deuxième lecture du projet de loi C-36 au Sénat. Le 10 décembre, il a fait rapport du projet de loi sans proposition d'amendement, mais avec des observations majoritaires et minoritaires. Bon nombre de commentateurs ont parlé du rôle clé du Sénat pour ce qui est de veiller à ce qu'un examen complet des aspects controversés de cette mesure législative soit effectué et à ce que des modifications soient apportées à bon nombre d'entre eux.

Voici les faits saillants des activités des comités entre septembre et décembre :

Le Comité des peuples autochtones a déposé son rapport, *Parcs nationaux du Nord – une nouvelle orientation*, qui traite des moyens d'accroître le développement économique, le tourisme et les emplois liés aux parcs nationaux du Nord. Il a aussi entrepris un examen complet des problèmes touchant les jeunes Autochtones des villes du Canada : l'accessibilité, l'éventail et la prestation des services; les problèmes liés aux politiques et aux compétences; l'emploi et l'éducation; l'accès aux débouchés économiques; ainsi que la participation et l'autonomisation des jeunes.

Le Comité de l'agriculture et des forêts a rencontré des représentants de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et du Secrétariat rural et examiné avec eux les programmes d'aide aux agriculteurs et aux collectivités rurales. Il a également rencontré des représentants de Statistique Canada pour discuter de l'évolution des tendances dans les zones rurales du Canada, et des groupes d'agriculteurs, avec lesquels il a parlé de la protection du mode de vie en milieu rural. Le ministre de

l'Agriculture et le ministre du Commerce international ont renseigné le Comité sur les négociations relatives aux produits agricoles en cours à l'Organisation mondiale du commerce.

Dans le rapport *Regard vers le sud : La politique des États-Unis en matière d'agriculture et d'agroalimentaire au XXI^e siècle* qu'il a présenté en décembre, le Comité a formulé neuf recommandations sur des sujets tels que la multifonctionnalité, les incitatifs à la protection de l'environnement, et le commerce des produits agricoles.

Le Comité a également entendu des témoignages sur les risques liés aux modifications génétiques, aux technologies transgéniques et aux technologies de l'ADNR pour le blé génétiquement modifié. Il a également étudié le projet de loi *S-22, Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne comme le cheval national du Canada*, et fait rapport de ce projet de loi.

Le Comité des banques et du commerce a poursuivi son examen de la situation du régime financier canadien et international. David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, a été invité à s'adresser au Comité pour la deuxième fois cette année. Il a parlé de la politique monétaire, des répercussions des attentats terroristes survenus aux États-Unis et de leurs retombées dans le monde entier. Lors de sa comparution le 9 novembre, M. Dodge a déclaré, à propos de l'économie canadienne que, même si elle connaissait actuellement une légère récession, elle ne devrait pas tarder à reprendre graduellement. Les attentats terroristes du 11 septembre ont soulevé de vives inquiétudes au sujet des frontières canado-américaines, et le Comité a l'intention de se pencher sur la question.

Le Comité a aussi poursuivi son étude du financement de la croissance des petites et des moyennes entreprises au Canada, en mettant l'accent sur les fonds de travailleurs. Il a examiné le projet de loi *S-31, Loi mettant en oeuvre des accords, des conventions et des*

protocoles conclus entre le Canada et la Slovaquie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, dont il a fait rapport, ainsi que le projet de loi *C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence*.

Le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a tenu des audiences sur le projet de loi *S-18*, un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le sénateur Jerahmiel Grafstein visant à modifier la définition du terme « aliment », dans la *Loi sur les aliments et drogues*, de manière à inclure l'eau potable. Il a poursuivi son enquête sur la sécurité des réacteurs nucléaires et prépare son rapport final à ce sujet.

Le Comité a également continué son étude des questions d'énergie dans les régions et il a tenu, à cette fin, des audiences à Halifax et à St. John's, où l'industrie pétrolière et gazière au large des côtes connaît actuellement une croissance.

Le Comité des pêches a terminé son étude des pêches en eau douce et dans le Nord. Dans le cadre de cette étude, un groupe de travail du Comité s'est rendu au Nunavut et dans les Territoires du Nord Ouest. Le Comité a entrepris une autre étude sur l'habitat des poissons. Il a entendu à ce sujet des témoins, en personne et au moyen de vidéoconférences en provenance de Burlington, de Winnipeg et de Calgary. Au nombre de ces témoins figuraient des représentants du ministère des Pêches et des Océans du Canada, du Lake Winnipeg Research Consortium, de la Nayumivik Landholding Corporation et de la Société Makivik.

Le Comité des affaires étrangères a examiné les faits nouveaux en matière de société, de politique, d'économie et de sécurité en Russie et en Ukraine, ainsi que les relations du Canada avec ces pays. À cette fin, il a rencontré à Ottawa, en novembre, le premier vice-premier

ministre de la Russie. L'ébauche d'un rapport intérimaire a été rédigée en décembre, et une mission d'information en Russie et en Ukraine doit avoir lieu au printemps 2002.

Le Comité a examiné le projet de loi *C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica*, le projet de loi *C-6, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, qui prohibe le captage et le transfert des eaux limitrophes hors de leur bassin hydrographique et qui constitue un élément clé de la stratégie gouvernementale de protection à long terme de nos ressources en eau douce.

Le Comité des droits de la personne a fait une étude préliminaire sur différents aspects des droits de la personne, notamment les mécanismes utilisés par le gouvernement pour s'acquitter de ses obligations nationales et internationales. Plus de 25 experts sont venus témoigner. Le Comité a publié son rapport le 13 décembre, dans lequel il recommande la mise en œuvre immédiate de huit mesures de la part du gouvernement et de la Commission canadienne des droits de la personne. Il a aussi proposé huit autres sujets d'étude à long terme.

Le Comité sur les drogues illicites continue de réunir de l'information pour son étude sur les politiques canadiennes sur le cannabis. Au cours de l'automne, il a entendu des témoins représentant des intérêts très variés, soit des professeurs et des chercheurs d'universités et d'instituts nationaux et internationaux qui l'ont éclairé sur les diverses facettes de la consommation de drogues illégales, des autorités policières de première ligne, et des organisations qui fournissent de la marijuana aux malades en phase terminale et aux réseaux d'usagers de drogue.

Le Comité a entendu de nombreux témoignages sur les lois antidrogue adoptées par d'autres pays occidentaux, soit les États-Unis, la France, la Suisse et les Pays-Bas.

Parmi les témoins de marque qui ont comparu, mentionnons le gouverneur du Nouveau-Mexique, Gary Johnson, partisan de la dépénalisation du cannabis, et Nicole Maestracci, présidente de la Mission interministérielle française pour la lutte contre les drogues et la toxicomanie.

Le Comité spécial s'est rendu à Toronto et à Vancouver en novembre pour y tenir des audiences publiques et recueillir d'autres informations. À Toronto, les sénateurs ont accompagné les policiers durant leur ronde et visité le nouveau tribunal de traitement de la toxicomanie. À Vancouver, ils sont allés dans un club de compassion et ont fait une promenade dans le quartier « chaud » de l'est de la ville.

Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a présenté trois rapports importants en octobre et novembre. Le projet de loi *Propositions de 2001 présentées en vue d'une loi corrective* contient 115 dispositions visant plus de 40 lois. Le Comité s'est opposé à sept dispositions, lesquelles ont été retirées, tandis que quatre autres ont été retirées à la demande des ministères responsables.

Le Comité a présenté 14 amendements touchant 10 articles dans le projet de loi *C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*. Il a aussi étudié le projet de loi *C-24, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi) et d'autres lois en conséquence*. Les témoins comprennent deux journalistes connus, Michel Auger et Antonio Nicaso, qui ont tous les deux survécu à des tentatives de meurtre par des membres du crime organisé. Le projet de loi a été adopté sans modification, mais avec des observations qui ont amené des amendements au projet de loi à l'étape de la deuxième lecture au Sénat.

Le Comité des finances nationales a tenu des audiences sur le rôle du gouvernement vis-à-vis du financement de l'entretien différé

dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. L'urgence de la situation a été soulignée par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, qui estime que les universités canadiennes auraient besoin de 3,6 milliards de dollars pour éliminer les retards d'entretien. Dans le rapport qu'il a présenté à la fin d'octobre, le Comité formule sept recommandations.

Le Comité a également entrepris une étude spéciale sur l'efficacité et les améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation. Plusieurs gouvernements provinciaux ont répondu à l'invitation de comparaître du Comité, notamment le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador, les ministres des finances du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba, ainsi que le trésorier de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Comité a déposé un rapport après avoir étudié le budget supplémentaire pour l'exercice 2001-2002.

Le Comité de la sécurité nationale et de la défense s'est lancé dans l'action dès sa mise sur pied en tenant des audiences hebdomadaires, entre autres sujets, sur la collecte et l'analyse de renseignements de sécurité, la nécessité d'avoir une politique nationale et la capacité d'intervention des forces canadiennes. Le Comité a fait des visites d'étude dans les bases militaires d'Esquimalt et de Winnipeg, et dans les postes frontière à Montréal et à Vancouver.

Le Comité sur les langues officielles, un comité mixte, a rencontré M. Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales, et Mme Dyane Adam, Commissaire des langues officielles, à propos du rapport annuel que cette dernière a déposé au Parlement.

Le Comité a continué ses audiences sur les services bilingues offerts par Air Canada. Après plusieurs tentatives infructueuses pour amener à témoigner Robert Milton, président d'Air Canada, le Comité a finalement réussi à le convoquer en décembre. Ont ensuite témoigné

David Collenette, ministre des Transports, et Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor. Les deux sont chargés de veiller à ce qu'Air Canada respecte ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Le Comité présentera un rapport sur Air Canada à la rentrée parlementaire au début de la nouvelle année.

Le Comité sur le Règlement, la procédure et les droits du Parlement a déposé le 5 décembre 2001 son huitième rapport, dans lequel il recommande un nouveau code de conduite régissant les sénateurs reconnus coupables d'une infraction, ainsi que la modification de la politique sur la présence des sénateurs. Le rapport a été approuvé sans modification par le Sénat.

Le Comité a aussi continué son étude du projet de loi *S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement*, également nommée *Loi sur la sanction royale*. Le projet de loi et ses amendements proposent que la sanction royale soit donnée par déclaration écrite de la Gouverneure générale et qu'il soit tenu deux ou trois cérémonies publiques d'octroi de la sanction royale chaque année, une pour l'adoption du premier projet de loi portant affectation de crédits au cours de chaque session et les autres en juin et en décembre.

Le Comité d'examen de la réglementation, un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, est chargé d'examiner la plupart des règlements du gouvernement, ce qui équivaut normalement à plusieurs centaines de textes réglementaires chaque année. Dans certains cas, il peut recommander que la Chambre des communes ordonne au gouvernement d'abroger un certain règlement. On en a eu un exemple le 6 décembre dernier lorsque le Comité a recommandé que soit abrogé le paragraphe 15(5) du *Règlement sur les rennes des territoires du Nord-Ouest*. Le Comité a aussi soulevé certaines questions concernant le *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*, lequel contient des dispositions qui limitent les activités

politiques auxquelles les membres de la GRC peuvent participer.

Le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé en septembre *Questions et options*, le volume quatre d'une série de rapports sur l'état du système de santé canadien. Le rapport présente des options pour résoudre des



De gauche à droite : Sénateurs Ione Christensen, Marie-P. Poulin (Charette), Isobel Finnerty et Fernand Robichaud; scténographe, Genevieve MacKenzie

problèmes de santé pressants relativement par exemple au financement et aux ressources humaines.

En octobre et en novembre, le Comité a tenu des audiences dans dix villes canadiennes pour sonder la population et préparer le volume cinq, qui paraîtra au début de 2002. Les audiences tenues à l'automne ont attiré plus de 200 témoins en trois semaines.

Le Comité a aussi étudié le projet de loi C-11, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Après la comparution de quelque 70 témoins, le projet de loi a été adopté sans amendements mais avec des observations détaillées sur la pauvreté des ressources allouées aux programmes pour les immigrants et les réfugiés, sur l'arriéré des demandes de statut de réfugié, le vaste pouvoir de réglementation conféré par le projet de loi, la définition du terme « terrorisme » et le mécanisme d'appel.

De plus, le Comité a entendu des témoins relativement au projet de loi S-12, *Loi modifiant la Loi sur la statistique et la Loi sur les Archives nationales du Canada (documents de recensement)* et à la teneur du projet de loi S-21, *Loi visant à garantir le droit des individus au respect de leur vie privée*.

Le Comité des transports et des communications a étudié et approuvé une révision importante de la *Loi sur les transports au Canada* et de la *Loi dérogatoire sur les conférences maritimes*. La *Loi sur le transport aérien*, présentée par le Sénat, permettra de mettre en application la Convention de Montréal, qui régit la responsabilité dans le domaine du transport aérien international. L'adoption de la *Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada* apporte des changements importants à l'observation des règlements de sécurité.

Les événements du 11 septembre ont rendu plus difficiles les conditions de transport aérien et ont amené le Comité à modifier la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*, ce qui permettra d'investir davantage dans l'entreprise. De plus, en vertu des modifications apportées à la *Loi sur l'aéronautique*, il sera permis de communiquer des renseignements sur les listes nominatives des passagers.

Le Comité a aussi amorcé une étude spéciale sur le déclin du transport interurbain par autocar.

Le Comité des anciens combattants (sous-comité du Comité de la sécurité nationale et de la défense) a amorcé son étude sur les services aux anciens combattants en rencontrant les principales associations d'anciens combattants pour connaître leur opinion sur leurs besoins les plus pressants, comme les soins de santé aux soldats qui ont combattu durant la Deuxième Guerre mondiale. L'étude englobe les besoins spéciaux des plus jeunes, surtout les soldats du maintien de la paix qui reviennent de missions à l'étranger et qui souffrent d'un syndrome post-traumatique.

Le Comité plénier s'est réuni le 30 octobre pour examiner le système d'acquisition des hélicoptères maritimes et pour entendre les témoignages de dirigeants de la Défense nationale et de Travaux

publics et Services gouvernementaux Canada qui s'occupent des achats.

Préparer l'avenir

En 2002, les sénateurs retrouveront ainsi leurs fonctions au sein d'un des 25 comités et sous-comités sénatoriaux, dont plusieurs sont censés présenter les résultats de leurs études. Parmi les rapports particulièrement attendus, il y a celui sur l'état du système de santé au Canada, qui est un des dossiers les plus complexes et les plus controversés de l'heure.

En septembre dernier, s'appuyant sur le bilan des trois premières phases de son étude, le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté des options de réforme concernant le rôle fédéral dans les soins de santé. À l'automne, le Comité a entrepris des audiences publiques pour connaître les réponses à l'ensemble des principes et des objectifs proposés, les forces et les faiblesses des options proposées par le Comité, les autres suggestions valables, et les solutions à privilégier. Le rapport final fera la synthèse des principaux points qui ressortent des audiences et décrira les options retenues et les recommandations du Comité.

Parmi les autres comités qui sont censés déposer leur rapport, mentionnons :

- Le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, sur la sécurité des réacteurs nucléaires et les aspects internationaux de la question;

- Le Comité mixte sur les langues officielles, sur les services bilingues offerts par Air Canada;

- Le Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites, sur les politiques actuelles du gouvernement et ses obligations internationales, ainsi que les stratégies adoptées par d'autres pays.

Nous vous tiendrons au courant, dans les prochaines éditions du *Rapport du Sénat*, de l'avancement de ces travaux ainsi que des travaux

des autres comités et de la Chambre.

Sanction royale

La sanction royale est la dernière étape du processus d'adoption d'une loi du Parlement : c'est l'officialisation d'un projet de loi en tant que loi par l'approbation accordée par le souverain ou en son nom après que le projet de loi a été finalement accepté par le Sénat et par la Chambre des communes.

Selon les *Commentaires de Beauchesne*, lorsque des projets de loi, publics ou privés, sont finalement acceptés par le Sénat et par la Chambre des communes, il n'y a plus qu'à attendre que la sanction royale soit déclarée au Parlement pour qu'ils acquièrent le statut de loi. Depuis la reprise des séances du Sénat au début de l'automne, dix-sept projets de loi ont reçu la sanction royale (voir la liste annotée ci-dessous).

Projets de loi du gouvernement présentés au Sénat

S-23 : Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence

Sanction royale : 25 octobre
Ce projet de loi modifie et modernise la Loi sur les douanes. Entre autres mesures, il prévoit l'accélération de la circulation des personnes et des marchandises au Canada, la rationalisation des formalités de sécurité pour les passagers à faible risque par une évaluation de l'information relative aux passages avant leur arrivée et des amendes pour les contraventions.

S-31 : Loi mettant en œuvre des accords, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

Sanction royale : 18 décembre
Cette Loi met en œuvre des traités, conventions, accords ou protocoles fiscaux conclus avec la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le

Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne. Les traités en matière d'impôt sur le revenu ont deux objectifs : éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale. Comme les accords, conventions, etc. comportent des règles fiscales différentes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ils n'entrent en vigueur qu'après l'adoption par le Parlement d'une loi leur donnant préséance sur les lois nationales.

S-33 : Loi modifiant la Loi sur le transport aérien

Sanction royale : 18 décembre
Les modifications proposées à la *Loi sur le transport aérien* dans le projet de loi **C-33** permettront au Canada de ratifier et d'adopter la Convention de Montréal lorsque celle-ci prendra force de loi à l'échelle internationale. Le Canada a signé la Convention le 25 septembre 2001. Cette Convention met à jour et modernise les règles de la Convention de Varsovie de 1929, qui détermine le régime global de responsabilité limitée dans le transport aérien international. La Convention de Montréal apporte deux changements importants : l'introduction d'un régime de responsabilité illimitée et la capacité pour la plupart des passagers de choisir leur propre système de droit local lorsqu'ils font une réclamation.

Projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur

S-10 : Loi modifiant la Loi sur le Parlement (poète officiel du Parlement) (sénateur Grafstein).

Sanction royale : 18 décembre
Cette loi établit le poste de poète officiel du Parlement, dont le titulaire sera choisi dans une liste de trois noms présentée à titre confidentiel par un comité présidé par le bibliothécaire du Parlement et composé de bibliothécaire national, de l'archiviste national du Canada, du commissaire aux langues officielles du Canada et du président du Conseil des arts du Canada. Le poète officiel du Parlement est censé composer des poèmes, notamment pour les occasions officielles du Parlement, parrainer des lectures de poésie, conseiller le bibliothécaire du Parlement concernant la collection de la Bibliothèque et les acquisitions

destinées à enrichir sa réserve de produits culturels et exercer d'autres fonctions connexes à la demande d'un des présidents et du bibliothécaire du Parlement.

Projets de loi du gouvernement introduits à la Chambre des communes

C-6 : Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales

Sanction royale : 18 décembre
Ce projet de loi clarifie et met en œuvre plus efficacement le *Traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes et aux questions originant le long de la frontière entre le Canada et les États Unis* (couramment appelé le *Traité des eaux limitrophes*). Il interdira le captage et le transfert d'eaux limitrophes de leur bassin hydrographique et exigera l'obtention de permis du ministre des Affaires étrangères pour les projets hydrographiques réalisés dans les eaux limitrophes et transfrontalières qui risquent d'avoir un effet sur le niveau ou le flux naturels des eaux du côté américain de la frontière. Il prévoit également des sanctions et peines claires pour les infractions. L'interdiction du captage et du transfert des eaux limitrophes s'applique principalement aux Grands Lacs, mais elle touche aussi d'autres eaux limitrophes, par exemple une partie du fleuve Saint-Laurent, les rivières Sainte-Croix et Upper St. John ainsi que le Lac des Bois.

C-11 : Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger

Sanction royale : 1^{er} novembre 2001
Cette loi comporte des mesures qui instaurent un système de détermination du statut de réfugié plus efficace grâce à l'usage plus fréquent de comités uninominaux et de critères d'inadmissibilité plus stricts pour les criminels, les personnes représentant un risque pour la sécurité et les demandeurs multiples qui cherchent à obtenir le statut de réfugié par le biais de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le projet de loi prévoit des dispositions d'inadmissibilité pour les criminels, les personnes représentant un risque

pour la sécurité, celles qui ont enfreint les droits de la personne et celles qui ne doivent pas être admises au Canada pour cause de fraude ou fausse déclaration ou pour raisons financières ou médicales. Le projet de loi prévoit par ailleurs des sanctions pour le trafic de personnes avec une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité et un système d'appel qui garantit l'intégrité et l'efficacité de la procédure tout en offrant des conditions d'équité et des protections juridiques.

C-14 : Loi concernant la marine marchande et la navigation et modifiant la Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes et d'autres lois

Sanction royale : 1^{er} novembre 2001
Ce projet de loi réorganise, met à jour et rationalise considérablement les dernières dispositions de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Il couvre toutes sortes de questions d'ordre maritime, notamment en matière de sécurité (fonctionnement et matériel des navires, certification de l'équipage, conditions de travail, navigation, enquêtes sur les accidents, sauvetages et épaves), d'environnement (prévention de la pollution et mesures de réparation) et de protection et de préservation des épaves à valeur patrimoniale.

C-24 : Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi) et d'autres lois en conséquence

Sanction royale : 18 décembre
Cette loi modifie le *Code criminel* :

- Elle prévoit une protection supplémentaire pour les membres du Sénat et de la Chambre des communes et les personnes qui jouent un rôle dans l'administration de la justice pénale contre certains actes d'intimidation dirigés contre eux et leurs familles.
- Elle accorde aux agents d'exécution de la loi et à d'autres personnes intervenant sous leur direction une protection limitée contre la responsabilité pénale de certains actes par ailleurs illégaux commis au cours d'une enquête ou dans le cadre d'une mesure d'exécution d'une loi du Parlement.
- Elle élargit l'application de ses dispositions relatives aux produits de la criminalité aux actes criminels

circonscrits par le *Code criminel* et d'autres lois du Parlement, à quelques exceptions près.

- Elle élargit l'application de ses dispositions relatives aux biens infractionnels aux actes criminels circonscrits par le *Code criminel*.
- Elle prévoit la gestion, par le pouvoir judiciaire, des produits de la criminalité et des biens infractionnels, qu'ils soient saisis ou suspendus.
- Elle prévoit des mesures plus larges en matière d'enquêtes et de poursuites concernant le crime organisé en élargissant les concepts d'organisation criminelle et d'infraction commise par une organisation criminelle et en créant trois nouvelles infractions associées à la participation aux activités, licites et illicites, des organisations criminelles et aux actes commis par leurs dirigeants.

Cette loi modifie également la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle* pour permettre l'exécution au Canada de mandats de perquisition, ordonnances de blocage et ordonnances de confiscations émanant de pays étrangers.

C-31 : Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence

Sanction royale : 18 décembre
Cette loi prévoit le changement de nom de la société, qui s'appellera désormais Exportation et développement Canada, et les modifications qui s'ensuivent à d'autres lois et règlements. Elle permet au Conseil de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des comités qu'il peut créer à sa guise en dehors du comité exécutif. Selon ses dispositions, la Société doit, avant de conclure une transaction associée à un projet, déterminer, conformément à une directive promulguée par le Conseil, si le projet est susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'environnement et, dans ce cas, si la Société est justifiée de conclure cette transaction.

C-32 : Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Costa Rica
Sanction royale : 18 décembre
Cette loi met en œuvre l'Accord de

libre-échange conclu entre le Canada et le Costa Rica (l'Accord), que le ministre du Commerce international a signé à Ottawa le 23 avril 2001.

C-34 : Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence

Sanction royale : 18 décembre
Cette loi établit le Tribunal d'appel des transports du Canada, qui remplace le Tribunal de l'aviation civile créé en vertu de la Partie IV de la *Loi sur l'aéronautique*, et élargit la compétence du Tribunal aux secteurs maritime et ferroviaire. Entre autres mesures, la Loi prévoit la nomination des membres du Tribunal et énonce les pouvoirs généraux du Tribunal dans la conduite de ses affaires. Cette loi modifie également la *Loi sur l'aéronautique*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur les transports au Canada*, la *Loi sur la sûreté du transport maritime* et la *Loi sur la sécurité ferroviaire* afin d'établir la compétence et le pouvoir décisionnel du Tribunal en vertu de ces lois.

C-36 : Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme

Sanction royale : 18 décembre
Les modifications énoncées dans cette loi touchent plusieurs lois canadiennes. Voici un bref aperçu des changements qu'elle suppose. Les modifications au *Code criminel*, entre autres mesures, créeront des infractions relatives au terrorisme, notamment eu égard au financement du terrorisme et aux activités terroristes (participation, facilitation, exécution). Elles permettent de saisir, suspendre ou confisquer des biens appartenant à des groupes terroristes ou des biens associés à des activités terroristes. La *Loi sur les secrets officiels* devient la *Loi sur la sécurité de l'information* et crée de nouvelles infractions pour entraver les activités de collecte de renseignement par des puissances et des groupes terroristes étrangers ainsi que

d'autres infractions, dont la communication non autorisée de renseignements opérationnels spéciaux.

Les modifications à la *Loi sur la preuve au Canada* font obligation aux parties d'informer le procureur général du Canada lorsqu'elles prévoient la divulgation de renseignements confidentiels ou de renseignements dont la divulgation pourrait être préjudiciable aux relations internationales ou à la défense ou la sécurité nationales, et elles donnent au procureur général le pouvoir d'intenter des poursuites et d'interdire la divulgation de renseignements relatifs à une instance dans le but de préserver les relations internationales ou la défense ou la sécurité nationales.



Cérémonie de la sanction royale, décembre 2001

Les modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, qui devient la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et sur le financement du terrorisme*, aideront les organismes d'exécution de la loi et d'enquête à dépister et à prévenir les activités de financement du terrorisme, faciliteront les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions en matière de financement du terrorisme et amélioreront la capacité du Canada à participer à la lutte internationale contre le terrorisme.

Les modifications à la *Loi sur la défense nationale* clarifient les pouvoirs du Centre de la sécurité des télécommunications dans la lutte contre le terrorisme.

Une autre partie de la loi promulgue la *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)* et modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour empêcher ceux qui appuient les activités terroristes et connexes de jouir des privilèges fiscaux réservés aux organismes caritatifs.

C-38 : *Loi modifiant la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*

Sanction royale : 18 décembre
Cette loi modifie la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* pour supprimer la limitation de la propriété d'actionnaires dans les actions avec droit de vote d'Air Canada par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert.

C-40 : *Loi visant à corriger des anomalies, contradictions ou erreurs relevées dans les Lois du Canada et à y apporter d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet*
Sanction royale : 18 décembre

Cette loi prévoit quelques modifications mineures non controversées à un certain nombre de lois fédérales afin que l'on n'ait pas besoin d'attendre la refonte plus substantielle de ces lois. N'importe qui peut proposer des modifications dans le cadre d'une série de propositions, mais la plupart des propositions actuelles émanent de ministères et organismes fédéraux.

La Section des lois du ministère de la Justice reçoit et examine les propositions. Les critères suivants permettent de déterminer si une proposition de modification peut être ajoutée aux propositions présentées au Parlement. La modification proposée ne doit pas a) prêter à controverse, b) supposer de dépenses publiques, c) être préjudiciable aux droits de personnes, d) créer une nouvelle infraction ou assujettir une nouvelle catégorie de personnes à une infraction existante.

C-44 : *Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique*

Sanction royale : 18 décembre
Les modifications prévues permettent à l'exploitant d'un avion en partance du Canada ou d'un avion canadien en partance de n'importe quel endroit à l'étranger de fournir à une autorité compétente d'un État étranger toute information qu'il aurait en sa possession concernant des personnes à bord ou censées être à bord de l'avion et que l'État étranger en question exigerait en vertu de ses lois. Aucun renseignement fourni à une autorité étrangère compétente ne peut être demandé à cet État étranger par une institution gouvernementale à moins qu'il le soit pour protéger la sécurité nationale ou à des fins de défense, et toute information ainsi recueillie par une institution gouvernementale ne peut être employée ou divulguée par celle-ci que pour l'un ou plusieurs de ces motifs. La modification en question autorise également le gouverneur en conseil à passer des règlements permettant de mettre en œuvre les objectifs de cette disposition, notamment des règlements a) concernant le type ou les catégories de renseignements qui peuvent être fournis ou b) précisant les États étrangers auxquels ces renseignements peuvent être fournis.

C-45 : *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002*
Sanction royale : 18 décembre

C-46 : *Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre)*
Sanction royale : 18 décembre
Cette loi modifie le *Code criminel* pour permettre aux tribunaux d'autoriser les récidivistes assujettis à des interdictions de conduite automobile à conduire à condition qu'ils s'inscrivent à un programme provincial d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre. Elle prévoit également qu'aucune autorisation ne sera accordée à moins d'une période minimale d'interdiction pour une première ou deuxième infraction ou une infraction ultérieure.

Activité interparlementaire

31^e réunion de l'Association interparlementaire Canada France

Du 3 au 10 septembre dernier, des parlementaires français et canadiens se sont réunis à Toronto et à Moncton pour discuter de diverses questions d'intérêt commun dont la salubrité des aliments, la prévention des conflits et les Nations Unies, ainsi que la retraite et les régimes de retraite.

La délégation canadienne, dirigée par la sénatrice Lise Bacon, comprenait les sénateurs Gérald Beaudoin, Rose-Marie Losier-Cool et Yves Morin, de même que les députés Madeleine Dalphond Guiral, Dominic LeBlanc, Serge Marciel et Gérard Binet. La délégation française se composait de sept sénateurs et députés de l'Assemblée nationale. Les parlementaires ont visité l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse et rencontré des représentants de la communauté acadienne dans chaque province.

Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth

Les sénatrices Raynell Andreychuk et Shirley Maheu, de même que les députés Sue Barnes, Mauril Bélanger, Gerry Breitkreuz, Sarmite Bulte, Paul Szabo et Suzanne Tremblay, ont participé du 4 au 14 septembre dernier à la 47^e conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth qui avait lieu en Australie. À cette occasion, la sénatrice Andreychuk a animé un atelier sur la lutte contre le trafic international de personnes.

L'Association parlementaire du Commonwealth, qui regroupe des représentants d'environ 160 parlements et assemblées législatives du Commonwealth, a pour but de promouvoir le développement d'institutions démocratiques, de faire mieux connaître les pays qui en sont membres et d'encourager la collaboration entre ces pays.

106^e conférence de l'Union interparlementaire

La plus récente conférence de l'Union interparlementaire a eu lieu à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 6 au 15 septembre dernier. Les sénateurs Sheila Finestone et Nick Taylor, de même que les députés Jean Augustine, Ovid Jackson, Keith Martin, Jean Yves Roy et Paddy Torsney, y assistaient. À l'ordre du jour figuraient, entre autres questions, la protection des enfants, les répercussions du VIH/sida et d'autres pandémies, la situation dans les territoires occupés et les attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis.

Réunion à Ottawa de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Au début d'octobre, l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN a accueilli à Ottawa la 47^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Le Canada est l'un des pays fondateurs de l'Assemblée, et un Président du Sénat, Wishart McLea Robertson (1953-57), en a été le premier président. La délégation canadienne comprenait les sénateurs Raynell Andreychuk, Jane Cordy, Shirley Maheu, Pierre Claude Nolin et Lucie Pépin.



De gauche à droite : Dan Hays, président du Sénat et Rafael Estrello, président de l'assemblée parlementaire de l'OTAN

Une certaine fébrilité entourait cette session, qui a reçu beaucoup d'attention en raison des attentats terroristes commis récemment

contre les États-Unis. Le premier ministre Jean Chrétien, le secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et le président de la Chambre des représentants aux États-Unis, Dennis Hastert, ont pris la parole à la dernière séance plénière, au cours de laquelle les délégués ont exprimé leur appui aux États-Unis et adopté une *Déclaration sur la lutte contre le terrorisme*.

Plus de 400 parlementaires de pays membres de l'OTAN et de pays associés se sont réunis à Ottawa au cours de cette session de quatre jours et ont travaillé au sein des cinq commissions permanentes de l'Assemblée : la Commission de la défense et de la sécurité, la Commission politique, la Commission des sciences et de la technologie, la Commission sur la dimension civile de la sécurité, et la Commission de l'économie et de la sécurité. Au cours de la session, la Commission des sciences et de la technologie, présidée par le sénateur Pierre Claude Nolin, a visité l'usine de Dorval de Bombardier Aérospatiale. L'ancien sénateur William Kelly, qui présidait le Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement en 1998, a pour sa part prononcé un discours sur la sécurité et le terrorisme.

Visite du Président du Sénat en Chine

Le Président du Sénat, Dan Hays, a dirigé une délégation de quatre parlementaires à Beijing, du 13 au 18 octobre dernier, en réponse à l'invitation de Li Peng, président du Congrès national du peuple. Il était accompagné par la sénatrice Elizabeth Hubley et les députés Rick Casson, Antoine Dubé et Beth Phinney.

Durant son séjour en Chine, la délégation a rencontré des dirigeants chinois et des membres des milieux d'affaires canadien et chinois. Ils ont notamment discuté d'environnement, de droits de la personne, d'économie, de commerce et d'échanges d'ordre législatif.

Le Président a déclaré que, même si la Chine connaît encore de graves problèmes, beaucoup de progrès ont



De gauche à droite : Beth Phinney, députée; Rick Casson, député; Kathy Hays; Dan Hays, président; Antoine Dubé, député; sénatrice Elizabeth Hubley; et Joseph Caron, ambassadeur canadien de la Chine.

été enregistrés. La croissance économique des dernières années a grandement amélioré la qualité de vie de ses habitants et marqué un pas important pour la société civile. Il s'est réjoui de la participation, à ce chapitre, du gouvernement canadien et d'entreprises canadiennes.

Autres activités

Conférence des greffiers canadiens et américains

Du 11 au 14 octobre dernier, le Canada a été l'hôte de la 11^e conférence biennale des greffiers canadiens et américains à Mont-Tremblant. Cinquante greffiers de tous les coins du Canada et des États-Unis y assistaient. Le Sénat était représenté notamment par Paul C. Bélisle, greffier du Sénat et greffier des Parlements, et Gary O'Brien, sous-greffier. Parmi les points abordés à cette conférence, mentionnons les publications électroniques, la planification de la relève, la modernisation des procédures parlementaires et la réforme du processus électoral.

Dévoilement d'un buste du premier sénateur autochtone

Le 25 octobre a eu lieu le dévoilement d'un buste de feu l'honorable James Gladstone, premier Autochtone à être nommé au Sénat. Plusieurs descendants du sénateur Gladstone dont son fils aîné, Fred, assistaient à la cérémonie.

Membre de la tribu des Gens du Sang de la nation des Pieds Noirs,

M. Gladstone a été nommé au Sénat par le premier ministre John Diefenbaker en 1958, deux ans avant que les Autochtones du Canada obtiennent le droit de vote. Il a siégé à titre de conservateur indépendant de l'Alberta (Lethbridge) jusqu'en 1971.

« James Gladstone a innové, repoussé les limites établies et contribué à ce que les questions touchant les Autochtones figurent au programme national et soient traitées en priorité », a déclaré le sénateur Dan Hays (Alberta), Président du Sénat. « L'étendue et le succès de sa carrière témoignent de sa détermination, de son dévouement et de son esprit visionnaire ».



Les enfants du sénateur James Gladstone, de gauche à droite : Doreen Garvey, Fred Gladstone, Nora Baldwin et Pauline Dempsey

Le Sénat se souvient

Le 6 novembre, le Sénat était l'hôte de la quatrième cérémonie annuelle du Souvenir à laquelle ont assisté des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Deuxième Guerre mondiale, de la guerre de Corée, et de missions de paix. Cette cérémonie marquait le lancement de l'édition 2001 de la Semaine des anciens combattants.

Cette semaine se déroulait cette année sous le thème « Au service de la paix ». La cérémonie marquait le 45^e anniversaire de la mission de la première Force d'urgence des Nations Unies à Suez.

Parmi les anciens combattants exceptionnels présents à la

cérémonie se trouvaient Paul Métivier, l'un des 282 anciens combattants de la Première Guerre mondiale encore vivants aujourd'hui; le sergent Ernest "Smokey" Smith, seul titulaire canadien de la Croix de Victoria encore vivant; le commodore de l'air Leonard Birchall, ancien prisonnier de guerre surnommé le « sauveur de Ceylan », et Cliff Chadderton, défenseur des anciens combattants et directeur des Amputés de guerre du Canada. Étaient aussi présents à la cérémonie 100 jeunes Canadiens représentant le corps de cadets et le programme éducatif « Rencontres du Canada ».

Ron Duhamel, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et Francophonie), et le lieutenant général George Macdonald, vice-chef d'état major de la Défense, ont remis des Croix du souvenir et des médailles de service à titre posthume aux familles de six soldats de la paix canadiens qui ont perdu la vie lors de missions à l'étranger.

Dans son allocution, le Président du Sénat, Dan Hays, a parlé des générations de Canadiens qui ont servi le pays en période de conflits. « Même si souvent, l'histoire semble s'intéresser surtout aux guerres et



Cérémonie de la journée du souvenir dans la chambre du Sénat

aux personnes qui en sont à l'origine, elle nous renseigne aussi sur les hommes et les femmes qui ont refusé que le chaos, la brutalité et la destruction dominent le monde. »

Le ministère des Anciens combattants rend hommage au Sénat

Au cours d'une cérémonie spéciale tenue le 7 novembre 2001, des représentants d'Anciens combattants Canada ont remis la mention élogieuse du sous-ministre à Mary McLaren, anciennement huissier du Bâton noir au Sénat, et à Richard Logan, porteur de la masse. La mention élogieuse du sous-ministre Larry Murray venait souligner le travail exceptionnel accompli par M^{me} McLaren et M. Logan lors des cérémonies annuelles du Souvenir que le Sénat organise depuis trois ans en collaboration avec le ministère des Anciens combattants. Le prix remis était une sculpture taillée dans de la pierre récupérée lors de la restauration du Mémorial de Vimy, en France. Après avoir reçu leur prix, les récipiendaires du Sénat ont rappelé que la cérémonie annuelle du Souvenir a été instaurée par feu le sénateur Gildas Molgat, ancien Président du Sénat.

Journée nationale de l'enfant

Le 20 novembre dernier, la sénatrice Landon Pearson, conseillère auprès du ministre des Affaires étrangères pour les droits des enfants, et John Godfrey, député de Don Valley Ouest, ont organisé la Journée nationale de l'enfant au Sénat. Cette journée commémore l'adoption en 1989, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Convention relative aux droits de l'enfant. John Manley, ministre des Affaires étrangères, et Ethel D. Blondin Andrew, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), étaient au nombre des conférenciers invités à l'occasion de cette journée qui a réuni des parlementaires et des représentants de la collectivité, du milieu des affaires et d'organismes non gouvernementaux. Le foyer du Sénat a été un site parfait pour l'exposition d'œuvres d'enfants, la présentation d'un film de l'UNICEF sur les droits des enfants, ainsi que les prestations théâtrales et musicales offertes par des jeunes.

Des sénateurs recueillent des fonds pour l'élimination des mines terrestres

Le 28 novembre dernier, les sénatrices Elizabeth Hubley et Lone Christensen, de même que dix de leurs collègues, les « Sénateurs contre les mines antipersonnel », ont organisé un dîner dans le cadre de la participation du Canada à la « Soirée des mille banquets », une activité organisée à l'échelle mondiale en vue d'amasser des fonds pour le programme « Adopt-A Minefield » et une coalition d'organismes en faveur du déminage. Cette activité du Sénat a bénéficié de l'appui de l'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'Agence canadienne de développement international et de la Fondation des mines terrestres du Canada. Les commanditaires ont fourni une grande partie des aliments et des breuvages servis au cours de cette soirée. La Fondation des mines terrestres du Canada a pour mandat de sensibiliser le public à l'importance d'éliminer les mines terrestres et d'amasser des fonds pour le déminage à des fins humanitaires.

Composition du Sénat

Au 16 décembre 2001, la répartition des sièges au Sénat était la suivante : libéraux, 60; progressistes conservateurs, 30; indépendants, 5; allianciste, 1. Le Sénat compte actuellement 96 sénateurs, sur une possibilité de 105.

Les neuf sièges vacants se répartissent comme suit : un siège pour Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, et deux pour le Nouveau-Brunswick.

Jalons

Nominations

Le 7 septembre, le sénateur William Rompkey, représentant Terre-Neuve et le Labrador, a été nommé whip du gouvernement au Sénat.

Le 4 octobre, Gerard A. Phalen, de la Nouvelle-Écosse, Joseph A. Day, du Nouveau-Brunswick, et Michel Biron, du Québec, ont été nommés au Sénat.

Prix

Le 1er août, la Résidence du Gouverneur général a annoncé que le gouvernement de l'Italie avait décerné à la sénatrice Marisa Ferretti Barth le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite de la République de l'Italie.



Sénateur Joseph A. Day



De gauche à droite : Blair Armitage, Huissier du Bâton noir intérimaire, sénateurs Rose-Marie Losier-Cool, Michel Biron et Paul C. Bélisle, Greffier du Sénat



De gauche à droite : sénateurs Wilfred P. Moore, Gerard A. Phalen et Sharon Carstairs, leader du gouvernement au Sénat